

Séance du Conseil départemental du Val-de-Marne - 16 octobre 2023

Avis du Département sur le projet régional de santé 2023-2028 de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France

Intervention de Franck Mora

Pour le groupe Val-de-Marne en commun - PCF et Citoyen.nes

Monsieur le Président, mes cher.es collègues,

Je tiens tout d'abord, à remercier les agent.es des différents services de la collectivité qui ont œuvré, et c'est toujours une somme de travail soutenue, pour contribuer à ce que l'exécutif puisse nous soumettre son projet d'avis sur le projet régional de santé. Même si celui-ci est « hors délai » réglementaire, l'avis de consultation officielle ayant été publié le 10 juillet.

Pour nous, **la conduite des politiques publiques de santé appelle à agir, à la fois sur les déterminants de la santé et sur les inégalités sociales et territoriales.**

C'est dire l'enjeu d'une articulation étroite entre santé publique et développement social. Car d'une part, le développement social sans l'accès à la santé perd de son efficacité, mais la santé sans accompagnement social est trop souvent impossible.

C'est ce cadre qui guide notre réflexion sur le PRS 2023-2028.

A l'examen du projet d'avis soumis à notre délibération, je regrette que soit abordé aussi faiblement, cet enjeu des inégalités sociales et territoriales face à la santé en Île-de-France.

Avec le « paradoxe » de notre région, qui **concentre 4% du PIB européen, mais est aussi celle, où les inégalités sociales et leurs incidences sur la santé sont les plus fortes, perdurent et s'accroissent.**

Une région francilienne qui est le premier désert médical métropolitain.

Vous ne dites pas grand-chose à ce propos, alors que l'Observatoire régional de la santé confirmait il y a peu, l'accentuation de cette réalité.

Ainsi, dans son diagnostic relatif au vécu et attentes des Francilien.nes vis-à-vis du système de santé régional, l'observatoire indique combien l'incidence des modes de vie des populations n'est pas totalement contrecarrée par le système de soins, d'autant plus que ce dernier est lui aussi traversé par des inégalités territoriales.

Il mentionne une série d'indicateurs préoccupants, parmi lesquels :

- l'espérance de vie, qui est loin d'avoir retrouvée son niveau pré-Covid dans les départements les plus défavorisés ;
- l'importance de l'incidence de la tuberculose en tant qu'indice de la pauvreté, tout comme l'incidence de l'habitat dégradé ;
- En matière de périnatalité, contrairement à ce qui est observé ailleurs en Europe, la situation est qualifiée de critique avec un taux de mortalité infantile qui remonte ;
- Avec un état de santé des jeunes qui se dégrade, notamment chez ceux qui vivent dans la précarité.

Une fois souligné cela, nous relevons et partageons la préoccupation exprimée sur la baisse de la démographie des professionnels de santé, qui accentue le fait, je cite l'avis, que *« les communes les moins favorisées sur le plan socio-économique sont celles où la désertification médicale est plus intense et les indicateurs de santé plus dégradés »*.

Le Val-de-Marne n'échappe donc pas à cette dégradation du système de santé et de l'accès aux soins ! Et ce, malgré son haut niveau de maillage hospitalier et universitaire, qui en fait le 2^{ème} département hospitalier de France après Paris, doté de deux facultés de médecine.

Face à cette situation, nous ne pouvons passer sous silence, que PLFSS après PLFSS enjoignant de réduire les dépenses de santé, l'instauration de la tarification à l'acte (en poussant les hôpitaux à accroître les activités dites « rémunératrices »), a abouti à délaisser les prises en charge comme la psychiatrie, la pédopsychiatrie, la santé mentale, les maladies chroniques ou les soins aux personnes âgées. Notre collègue Ibrahima Traoré y reviendra.

En privilégiant la productivité et la rentabilité des activités de soins, sans tenir compte des évolutions démographiques et des pathologies, de l'articulation entre hôpital et soins de proximité, on en arrive à un stade inextricable, où les personnels médicaux et administratifs doivent faire face à une augmentation de l'activité, en étant dans l'incapacité humaine d'y faire face, sauf au prix de souffrances, d'épuisement au travail et de démissions massives.

Ainsi, la capacité d'ensemble du système de santé à répondre aux besoins de santé de la population est altérée, au point que ça craque de

partout ! Malgré les augmentations salariales et primes attribuées dans le cadre du Ségur de la santé, mais insuffisantes selon les syndicats.

Je ferai deux remarques sur la partie introductive de l'avis de la collectivité.

D'abord, pour relever avec intérêt et attention, que **pour lutter contre la désertification médicale et les inégalités de santé, vous annoncez une évolution de la politique du Département**, notamment pour réviser le dispositif départemental de soutien aux centres municipaux de santé et maisons de santé pluriprofessionnelles.

Si nous saluons le développement de ces dernières, le niveau de ce soutien ne nous apparaît pas à même, de contribuer à inverser le creusement actuel des inégalités sociales et territoriales devant la santé.

Pouvez-vous nous éclairer sur vos intentions en la matière !

Nous le demandons d'autant plus, que **s'il s'agissait d'un renforcement du soutien départemental auprès des CMS existants, pour contribuer à ouvrir de nouveaux centres de santé publics, nous aurions trouvé très judicieux que cette réflexion soit intégrée au présent avis !**

Ma seconde remarque, pour partager l'alerte faite **sur l'absence d'informations et de garanties sur le financement des actions, ainsi que sur les mécanismes de coordination entre les différents acteurs, qui ne sont pas de nature à assurer l'effectivité des mesures envisagées par ce projet régional de santé.**

Sur le fond, nous considérons que **le projet d'avis du Département aurait mérité, de ne pas s'en tenir aux seuls segments, d'une politique de santé correspondant aux compétences du Département.**

D'abord, car chacun.e sait ici que les Projets régionaux de santé s'inscrivent dans le cadre d'une stratégie nationale de santé, que celle-ci fait l'objet d'évolutions législatives et de choix de financements qui sont loin d'être sans incidences.

Ensuite, si le Val-de-Marne est une entité territoriale, sa population attend aussi de nous, une réflexion plus globale eu égard à ses besoins de santé qui sont en souffrance... dans un contexte où j'y insiste, la capacité à répondre aux besoins de santé de la population est altérée, au point que ça craque de partout !

Enfin, je veux dire un mot sur la démarche qui a présidée à l'élaboration de cet avis, pour exprimer notre regret quant au déficit de consultation de la part de l'exécutif.

Malgré les délais impartis pour prendre en compte l'ampleur des problématiques portées par le PRS3, vous auriez pu solliciter notre regard de conseillers départementaux, qui plus est au regard des champs de compétences - partagées ou pas - qui sont celles du Département. Par exemple, la 3^{ème} commission aurait pu avoir un temps d'échange utile sur le sujet.

Disant cela, je ne vise aucunement notre collègue Geneviève Carpe qui est en charge de ce secteur. Je tiens d'ailleurs, ma chère collègue, à saluer votre engagement en la matière.

Plus largement, j'ai souvenir qu'au moment de l'élaboration du précédent PRS, la collectivité avait alors impulsé un effort de concertation pour recueillir l'avis d'usagers, de collectifs de santé, d'organisations syndicales, de professionnels de santé, d'élus...

Pour conclure, il nous est demandé que l'ensemble des remarques et propositions formulées dans le présent avis soit pris en compte par l'ARS Île-de-France avant publication officielle du PRS 2023-2028.

Si nous partageons bon nombre d'observations de l'avis, nous attendions de l'ARS Île-de-France - qu'elle apporte des garanties - et sur les mécanismes de coordination entre les différents acteurs, et sur le financement des actions.

J'ai vu par ailleurs que le Conseil régional avait émis un avis négatif.

Faute de quoi, j'y insiste, le **décalage restera flagrant entre les objectifs affichés, les moyens mobilisés et les enjeux de santé auxquels les Franciliens.es et les Val-de-Marnais.es sont confrontés.**

C'est pourquoi, nous ne donnerons pas d'avis favorable.